



Commentaires de la Ville de Montréal

**Présentés au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
dans le cadre de la consultation publique sur le projet de
Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement
des forêts aux changements climatiques**

Le 10 décembre 2021

Introduction

La Ville de Montréal salue l'initiative du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) d'élaborer une Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques (ci-après la Stratégie) et d'offrir l'opportunité de s'exprimer sur ces axes et objectifs dans le cadre d'une consultation. L'engagement du MFFP d'adapter ses pratiques pour gérer les risques associés aux effets actuels et potentiels des changements climatiques et tirer profit des occasions qu'ils pourraient offrir, concorde avec la vision et de récentes actions mises en place par la métropole du Québec.

À de nombreux égards, les grands documents d'orientations, de vision et d'action qu'a adopté la Ville de Montréal, soit le *Plan Climat : objectif carboneutralité d'ici 2050*¹, la *Vision Montréal 2030 : un premier plan stratégique*² ainsi que le *Plan nature et sports : intégrer la nature au cœur de la ville*³ sont trois exemples probants dont de nombreux objectifs concordent avec le travail que souhaite accomplir le MFFP avec la Stratégie. Une collaboration soutenue et complémentaire entre la Ville et le MFFP serait par conséquent mutuellement bénéfique.

En ce sens, il importe de rappeler que les effets des changements climatiques ont des impacts majeurs sur de nombreux spectres d'activités au sein des milieux urbains et denses, tels que Montréal et sa région. Les conséquences des changements climatiques sur les collectivités sont grandes et nécessitent l'implication de toutes les parties prenantes, dont le MFFP, pour les limiter et s'y adapter.

Le présent document vise à détailler certains de ces éléments, via des enjeux généraux puis par enjeux par axe, afin de démontrer la plus-value de leur prise en considération dans la version définitive de la Stratégie.

¹ <https://montreal.ca/articles/plan-climat-montreal-objectif-carboneutralite-dici-2050-7613>

² <https://montreal.ca/articles/montreal-2030-un-premier-plan-strategique>

³ <https://montreal.ca/articles/plan-nature-et-sports-integrer-la-nature-au-coeur-de-la-ville-15210>

Enjeux généraux

Portée de la Stratégie

Telle qu'indiquée dans le projet de Stratégie, « la Stratégie couvre la gestion et l'aménagement des forêts du domaine de l'État situées au sud de la limite territoriale des forêts attribuables ». Bien que la Ville de Montréal comprenne la dynamique de partage des responsabilités et des mandats entre les différents ministères du gouvernement du Québec, il nous apparaît inadéquat que la Stratégie ne prenne pas en compte les forêts urbaines et autres grands ensembles boisés dans les régions urbaines de la province.

C'est à proximité de celle-ci que l'on trouve la majorité de la population du Québec. Il s'agit également des forêts les plus achalandées et qui jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie et la santé des populations avoisinantes via leur apport économique, environnemental et social. De plus, malgré leur plus petite envergure que les grandes forêts publiques du Québec, l'adaptation de leur gestion et de leur aménagement aux changements climatiques est nécessaire.

Seule l'action 3.1.2 - *Participer activement aux initiatives favorisant la création de corridors et d'îlots forestiers en zones agricoles et urbaines* de la Stratégie mentionne explicitement la réalité des forêts urbaines. Très pertinente, cette action est loin d'être la seule nécessaire afin de répondre aux objectifs de la Stratégie pour les zones urbaines. En complément à celle-ci, il est nécessaire de reconnecter les forêts naturelles aux forêts urbaines, notamment pour augmenter la résilience des forêts urbaines et maintenir leurs services écosystémiques pour les populations humaines. La biodiversité et la superficie des forêts urbaines sont intimement liées aux corridors qui les gardent en contact avec les milieux naturels.

La Ville de Montréal invite le MFFP à revoir la portée de sa Stratégie afin d'octroyer aux forêts urbaines la place qui leur revient dans l'adaptation et la gestion aux changements climatiques et de se doter d'un mandat fort en matière de forêts urbaines.

Concertation avec le gouvernement du Québec

Ayant remarqué avec intérêt que la Stratégie jouera un rôle pour le succès de plusieurs politiques gouvernementales en vigueur et initiatives en cours, telle que la Politique-cadre sur l'électrification et les changements climatiques, la Ville de Montréal invite le MFFP à collaborer avec ses partenaires gouvernementaux dans le but de faire de la Stratégie un élément complémentaire et incontournable des actions de lutte aux changements climatiques en cours et prévues par le gouvernement du Québec.

À titre d'exemple, nous croyons que le MFFP aurait intérêt à revoir les projets de compensation par plantation d'arbres des grands projets du gouvernement du Québec sur les territoires urbains, actuellement pilotés par le ministère des Transports du Québec. Il importe que les villes jouent un rôle plus prépondérant lors des démarches de négociations de compensation. Le territoire urbain présente des caractéristiques uniques qui nécessitent une attention particulière.

Il en va de même pour les programmes, montants et autres modalités qui verront le jour afin de réaliser les objectifs de la Stratégie. Ceux-ci auront tout intérêt à être conséquents face à ce qui a déjà été mis de l'avant par le gouvernement du Québec et face aux défis à relever. La Ville invite le MFFP à concrétiser le plus rapidement sa Stratégie, en raison de l'urgence d'agir.

Aspect social des forêts

Les bienfaits sociaux des forêts ne sont plus à démontrer. De nombreuses études et recherches ont fait d'éloquents démonstrations de la plus-value et des bénéfices sociaux qu'est en mesure d'apporter la forêt, notamment sur la santé des populations. La pandémie que nous vivons l'aura démontré de manière probante, notamment avec la popularité que les activités en forêt ont connue (ex. randonnée pédestre, camping, chasse et pêche) et connaissent toujours.

Les effets des changements climatiques sur la gestion et l'aménagement de la forêt impacteront alors inévitablement la santé des populations et rendra plus incertain les bénéfices sociaux qu'apportent les forêts à la population. La Ville de Montréal est ainsi d'avis qu'il serait pertinent que la Stratégie s'attarde davantage au volet social des forêts du Québec, dans la perspective des changements climatiques.

Enjeux par axes

Axe 1 – Des connaissances approfondies sur les effets des changements climatiques

Objectif 1.1 - Comprendre les effets des changements climatiques sur les forêts et les habitats des espèces fauniques forestières

Au sein de l'axe 1 de la Stratégie, la Ville de Montréal souhaite s'attarder à deux actions concrètes. D'abord, l'action concrète *1.1.1 - Projet d'acquisition de connaissance* nous interpelle par le manque de données sur les forêts urbaines malgré le fort potentiel que celles-ci peuvent apporter face aux changements climatiques.

Très peu d'études sur l'impact des aléas climatiques sur les forêts urbaines existent. La seule exception majeure demeure la chaire de recherche sur la forêt urbaine de l'Université du Québec à Montréal⁴, créée en 2021 dans le cadre d'un partenariat avec la Ville de Montréal et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, dont la mission est d'étudier la forêt urbaine pour l'adapter aux changements climatiques et d'en assurer sa résilience.

La Ville de Montréal considère l'acquisition de telles connaissances de la plus haute importance afin de bien déterminer le rôle des forêts auprès des populations et dans la lutte contre les changements climatiques et encourage le MFFP à miser sur l'acquisition de telles connaissances précises.

Dans le même ordre d'idée, la métropole mène aussi des projets pour restaurer des boisés urbains envahis par le nerprun. Cet arbuste exotique agressif altère les peuplements des forêts du sud du Québec (surtout les frênaies envahies par l'agrile du frêne) et le MFFP aurait intérêt à appuyer les projets pilotes de Montréal pour trouver des solutions durables et efficaces.

Objectif 1.2 - Évaluer la vulnérabilité, les risques et les occasions liés aux changements climatiques

Ensuite, l'action concrète *1.2.2 - Évaluer les risques liés au feu, aux principaux ravageurs forestiers et aux espèces exotiques envahissantes* concerne directement les activités de la Ville de Montréal. Toutefois, il nous semble approprié que la Stratégie mentionne et prenne en considération les risques liés à tous les ravageurs et non seulement à ceux des forêts du nord du Québec.

⁴ <https://www.recherche.uqam.ca/unites-detail?uld=2186>

Les changements climatiques affectent la vigueur des hivers québécois. Ceci a entre autres comme effet potentiel de rendre plus abondants les ravageurs des arbres tels que la livrée des forêts, le bombyx disparate (la spongieuse) ou le scarabée japonais. Le risque d'introduction de nouveaux ravageurs exotiques, comme la spongieuse asiatique ou de ravageurs exotiques déjà présents plus au sud, tel que le longicorne asiatique, se voit lui aussi accentué.

Puisque les arbres et les forêts urbaines jouent un rôle majeur sur le territoire de la Ville de Montréal, des efforts considérables sont constamment déployés afin de limiter le plus possible l'ensemble des effets néfastes des diverses espèces exotiques envahissantes. Historiquement, la Ville de Montréal n'a cependant pas beaucoup pu compter sur l'appui du gouvernement du Québec en la matière, par exemple dans la gestion de l'infestation de l'agrile du frêne, qui est aussi un ravageur des forêts naturelles au Québec. La Stratégie est une opportunité d'établir les bases d'une nouvelle collaboration entre la Ville de Montréal et le MFFP, comme celle qui s'est opérée au fédéral avec le Service canadien des forêts. Nous devons travailler ensemble à protéger les forêts pour le bénéfice des Québécois dont la moitié vivent dans le Grand Montréal.

Le MFFP devrait prendre un rôle plus prépondérant dans la surveillance de l'arrivée de ravageurs via les échanges commerciaux internationaux. Malgré le rôle du gouvernement fédéral, la tâche est colossale et Montréal est aussi la principale porte d'entrée de ravageurs potentiels des forêts naturelles québécoises. Il en va de même pour les espèces végétales exotiques envahissantes ou les problématiques liées à la forêt qui peuvent affecter plus directement la population humaine (ex: maladie de Lyme). Ces problèmes nécessitent des actions concrètes et efficaces sur le territoire qui ne sont pas envisageables sans la contribution du MFFP.

Axe 2 – Une gestion renforcée du risque lié aux perturbations naturelles

Objectif 2.2 - Réduire les pertes de croissance et de volume sur les superficies touchées par les perturbations naturelles

La Ville de Montréal tient à réitérer au MFFP que dans le cadre de ses propres démarches de revitalisation du bois de frêne abattu en raison de l'agrile du frêne⁵, l'expertise du MFFP serait la bienvenue en complément de celle développée à l'interne.

En effet, la Ville de Montréal dispose d'une quantité importante de bois de frêne à valoriser à chaque année à la suite d'opérations d'abattage de cette essence. Dès lors, la Ville tente de diversifier ses actions dans le but d'augmenter la quantité de bois valorisé. L'action concrète 2.2.2 - *Faciliter l'utilisation des bois dégradés par les perturbations naturelles* est directement concernée par la volonté de la Ville de Montréal.

⁵[https://montreal.ca/articles/agrile-du-frene-que-fait-la-ville-avec-les-arbres-abattus-21129#:~:text=En%20valorisant%20le%20bois%20de,GES\)%20responsables%20des%20changements%20climatiques.](https://montreal.ca/articles/agrile-du-frene-que-fait-la-ville-avec-les-arbres-abattus-21129#:~:text=En%20valorisant%20le%20bois%20de,GES)%20responsables%20des%20changements%20climatiques.)

Axe 3 – Le maintien de la capacité productive des forêts et des bénéfiques qui y sont associés

L'axe 3 est l'axe dont les actions concrètes concernent plus directement les démarches de la Ville de Montréal et envers lesquelles elle agit plus activement. Il nous apparaît donc pertinent de partager certains éléments et émettre des suggestions relatives à certaines d'entre elles.

Objectif 3.1 - Accroître la résilience et la capacité d'adaptation des forêts et des espèces sensibles

La capacité d'adaptation et la résilience des fragments de boisés montréalais dépendent beaucoup du maintien de la biodiversité dans ces milieux naturels isolés. En ce sens, leur connectivité avec les plus grands boisés métropolitains via des corridors verts est essentielle. La plantation de plants provenant de forêts moins fragmentées dans ces boisés très isolés pourrait aussi augmenter la diversité génétique des populations de végétaux.

Plus précisément, les actions concrètes *3.1.1 - Actualiser les objectifs de composition en essences* et *3.1.3 - Participer activement aux initiatives favorisant la création de corridors et d'îlots forestiers en zones agricoles et urbaines* rejoignent les activités de la Ville de Montréal.

D'abord, puisque la Ville de Montréal déploie des efforts considérables pour assurer une diversité des essences d'arbres qui bordent ses rues et peuplent ses parcs ou boisés urbains. La Ville de Montréal s'est dotée d'un ambitieux objectif de plantation de 500 000 nouveaux arbres d'ici la fin de la décennie. Pour y arriver, la Ville collabore déjà avec l'Alliance de la forêt urbaine⁶ (composée d'une cinquantaine d'organismes de verdissement), avec le gouvernement du Québec et avec le gouvernement du Canada.

Ensuite, car la Ville de Montréal s'est engagée à protéger 10 % du territoire terrestre de son agglomération tout en aménageant de nouveaux boisés au sein de parcs montréalais. L'atteinte de cet objectif passera par l'acquisition ou l'obtention de statuts de conservation des espaces boisés de l'agglomération. Ces espaces subissent d'importantes pressions et leur protection concorde avec les objectifs de la Stratégie.

Par conséquent, la Ville invite le MFFP à prendre part à ces efforts de plantation massive d'arbres et à déployer les ressources nécessaires pour faciliter l'augmentation du couvert forestier de la Ville de Montréal. Tel qu'exprimé dans le projet de Stratégie, la hausse des émissions de gaz à effet de serre est attribuable à l'augmentation de l'utilisation de combustibles fossiles ainsi qu'à la réduction de la superficie forestière à l'échelle mondiale.

Objectif 3.2 - Réduire la vulnérabilité de la production de bois aux effets des changements climatiques

Conséquemment à ce qui a été mentionné plus haut, la Ville de Montréal accueille favorablement l'action concrète *3.2.2 - Sécuriser et adapter la production de semences et de plants*, bien que son objectif soit distinct de celui du MFFP, c'est-à-dire l'augmentation d'un couvert forestier résilient plutôt que réduire la vulnérabilité de la production de bois. En effet, la Ville de Montréal souhaite collaborer avec le MFFP dans le but de sécuriser un approvisionnement d'arbres (d'arbres en motte ou de plants d'essences indigènes) dans le but d'atteindre sa cible de plantation et de couvert forestier.

⁶ <http://www.allianceforeturbaire.com/>

Depuis quelques années déjà, avec l'évolution des zones de rusticité découlant des changements climatiques, la Ville de Montréal introduit de nouvelles essences d'arbres plantés qui se retrouvent naturellement plus au sud, mais qui peuvent désormais survivre et se développer dans son climat (ex. platane occidental, catalpa à feuilles cordées, le virgilier à bois jaune).

La Ville de Montréal souhaite poursuivre des actions en ce sens pour assurer la résilience de sa forêt urbaine. Le MFFP, grâce à son expertise et aux ressources dont il dispose, peut contribuer aux besoins de la métropole. Ceci rejoint l'action concrète 3.2.3 - Déployer la migration assistée pour les principales essences utilisées en reboisement.

Objectif 3.4 - Préserver les conditions adéquates pour une mise en valeur durable de la faune

La mise en valeur durable de la faune est une source d'efforts constants déployés par la Ville de Montréal. Tout comme le MFFP, la Ville de Montréal tente le plus possible d'instaurer des pratiques d'aménagement qui maintiennent ou restaurent la connectivité du paysage afin de maintenir à long terme des conditions favorables à la biodiversité. Les grands espaces verts de la Ville de Montréal sont de précieuses sources de biodiversité et de faune. Il est primordial de s'assurer du maintien de ces écosystèmes.

Toutefois, les changements climatiques et autres perturbations naturelles ont des effets sans contredits sur la faune et son habitat. À ceci s'ajoute la grande diversité d'usages du territoire de Montréal, qui fragmente le territoire et impliquent plusieurs considérations.

La mise en commun des efforts entre le MFFP et la Ville de Montréal afin de répondre aux actions 3.4.1 - *Évaluer l'évolution des habitats des espèces fauniques forestières liés aux activités de mise en valeur* et 3.4.2 - *Actualiser les modalités d'aménagement forestier visant à préserver la qualité des habitats des espèces fauniques forestières vulnérables aux changements climatiques* doit aller de l'avant.

Déjà, la présence de nombreux animaux (ex. cerfs, bernaches du Canada, castors et coyotes) implique des efforts assidus au sein des parcs, berges et forêts urbaines. Le MFFP à tout intérêt, dans le cadre de sa Stratégie, à s'attarder à la préservation des conditions adéquates pour la mise en valeur de la faune, le contrôle des populations d'espèces fauniques et floristiques ainsi que l'équilibre entre celles-ci.

Conclusion

Les effets des changements climatiques se feront ressentir de manière accrue en milieu urbain, alors que la population continuera d'augmenter. Ces derniers amèneront avec eux d'importants risques pour le milieu. Les efforts que souhaite déployer le MFFP sont primordiaux et doivent considérer les milieux urbains, tels que les forêts urbaines, la faune en ville et l'effet néfaste soutenu des espèces exotiques envahissantes. Par conséquent, la portée de la Stratégie, puis les objectifs et les actions qui en découlent, auraient intérêt à être ajustés en ce sens.

La Ville de Montréal et le MFFP partagent un but commun, celui de limiter le plus possible les conséquences des changements climatiques sur notre environnement et sur les populations humaines tout en s'adaptant aux effets qui se manifesteront. Bien que les responsabilités premières et les mandats principaux de nos organisations puissent différer grandement, il est de notre devoir, en tant qu'organisation publique, de joindre nos efforts pour ce but commun. De ce fait, la Ville de Montréal voit d'un bon œil le dévoilement de la Stratégie et assure le ministère de sa collaboration.

Sommaire des pistes d'action

- Que le MFFP revoit la portée de sa Stratégie afin d'octroyer aux forêts urbaines la place qui leur revient dans l'adaptation et la gestion aux changements climatiques et se dote d'un mandat fort en matière de forêts urbaines.
- Que le MFFP collabore avec ses partenaires gouvernementaux dans le but de faire de la Stratégie un élément complémentaire et incontournable des actions de lutte aux changements climatiques en cours et prévues par le gouvernement du Québec;
- Que le MFFP s'attarde davantage au volet social des forêts du Québec, dans la perspective des changements climatiques.
- Que le MFFP mise sur l'acquisition de connaissances sur l'impact des aléas climatiques sur les forêts urbaines et appuie les projets pilotes de restauration des boisés envahis par le nerprun.
- Que la Stratégie prenne en considération les risques liés à tous les ravageurs et non seulement à ceux des forêts du nord du Québec.
- Que le MFFP prenne un rôle plus prépondérant dans la surveillance de l'arrivée de ravageurs via les échanges commerciaux internationaux.
- Que le MFFP prenne part aux efforts de plantation massive d'arbres de la Ville de Montréal et déploie les ressources nécessaires pour faciliter l'augmentation du couvert forestier de la métropole, notamment via l'approvisionnement en arbres et la migration assistée des essences.
- Que le MFFP s'attarde, en milieu urbain, à la préservation des conditions adéquates pour la mise en valeur de la faune, le contrôle des populations d'espèces fauniques et floristiques ainsi que l'équilibre entre celles-ci.